



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

13 février 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 13 février 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN N° 2023-006	13.02.2023	Arrêté portant composition de la commission départementale d'action sociale des Hauts-de- Seine.	3

**Le directeur académique des services de l'Éducation nationale
directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;
- Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'Éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration spécial départemental des Hauts-de-Seine lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;
- Vu l'arrêté de la DSDEN92 n°2023-005 du 27 janvier 2023, habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein de la commission départementale d'action sociale des Hauts-de-Seine ;
- Vu les propositions des organisations syndicales et de la mutuelle générale de l'Éducation nationale.

A R R Ê T E

Article 1 : La commission départementale d'action sociale des Hauts-de-Seine est ainsi composée :

- **Représentants de l'administration :**

Monsieur Frédéric FULGENCE, DASEN-DSDEN des Hauts-de-Seine, ou son représentant, président,

N. chef d'établissement.

Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilités et intéressés par les questions relatives à l'action sociale.

Le service social des personnels participe aux réunions de la commission afin d'apporter les éléments d'information dont il dispose sur les besoins des agents du département dans le domaine de l'action sociale.

• **Représentants des personnels :**

	Titulaires	Affectations
FSU	Mme Mathilde EISENBERG	Maternelle Decour - Nanterre
FSU	Mme Audrey DEGUETTES	Clg. J. B. Clément - Colombes
FSU	Mme Christine PARAT	Ecole Louis Pergaud – Le Plessis-Robinson
FNEC FP FO	Mme Esther GUTIERREZ-AGUILAR	Clg. Pompidou – Villeneuve-La-Garenne
CGT Educ’Action	Mme Sidonie MAZE	École maternelle Les Cottages, Suresnes
SGEN CFTD	Mme Amélie LABAT	Ecole élémentaire Jules Ferry Clamart
	Suppléants	Affectations
FSU	Mme Fabienne ROUVRAIS	Ecole Poincaré A – Asnières
FSU	Mme Océane PROD’HOMME	Lycée Simone Veil - Boulogne
FSU	Mme Claudine BEZOL	Lycée A. Dumas – Saint-Cloud
FNEC FP FO	Mme Marion ARFOSEA	Circonscription - Meudon
CGT Educ’Action	Mme Audrey LAFAYSSE	École élémentaire Mouloudji - Suresnes
SGEN CFTD	Mme Noura SEKAT	Lycée Galilée - Gennevilliers

• **Représentants de la mutuelle générale de l’Éducation nationale**

Titulaires
Mme Marie-Christine FONTY PIROIRD
Mme Emmanuelle BENOIT GRAS
M. Emmanuel MARGERILDON
Mme Sophia HAFID
Mme Brigitte DÉPALLE
Mme Marina PEZERIL
Suppléants
M. Raymond TOMCZAK
M. Thierry TOUSSAINT
M. Stéphane MARCHAND ADAM
Mme Catherine BEAUDOIN LUCASSON
Mme Catherine LE HOUEDÉC
Mme Patricia OURCEVAL

Article 2 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l’Éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 13 février 2023

Signé
Frédéric FULGENCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>